



2026/03

**EXTRAIT du Registre des  
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**Nieul87****27 janvier 2026****Mairie de Nieul****87510****Tel 05.55.75.80.23**

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	2
Exprimés :	14
OUI :	14
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation 22 janvier deux mil vingt-six.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal, Reaulx Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Pinardon-Thévet Lucette donne procuration à Bila Laurent, Calomine Benoît, Chauchet Emilie, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent

Absents : Crespy Benjamin, Gaspard Céline, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Sage Pascale

**Objet : Subvention exceptionnelle pour le projet hip-hop de l'école élémentaire**

**Présentation du projet hip-hop de l'école élémentaire :**

Le thème ne sera arrêté qu'à l'issue des 2, 3 premières séances suivant le ressenti et envies des enseignants, encadrant et élèves.

Chaque classe d'élémentaire bénéficiera de 15 séances de 1h. Elles débuteront en P4 et auront lieu au dojo (les mercredis ou vendredis matin).

A l'issue de ces séances, chaque classe se produira durant le spectacle de fin d'année au stade de Nieul le 26 juin 2026.

L'association s'appelle MultiFa et intervient dans de nombreuses écoles de Haute-Vienne.

**Concernant le budget :**

Ce projet d'école s'élève à 3 151,24 € répartis comme suit :

Association Parents d'élèves : 1 500,00 €

Coopérative scolaire : 851,24€

**Subvention envisagée mairie : 800,00 €**

Il revient à l'assemblée de délibérer sur une éventuelle subvention exceptionnelle pour la concrétisation de cette nouvelle activité et, le cas échéant de définir le montant attribué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 € pour le projet hip-hop de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2025/2026.

Cette subvention sera versée sur le compte USEP de l'école élémentaire de Nieul et sera à imputer à l'article 657364 du budget général 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme, à Nieul le 29 janvier 2026

La secrétaire de séance,  
Pascale Sage.

Madame la Maire,  
Béatrice Tricard.

